Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212200232-20260522-2026_001_05-DE

Mairie
BULAT-PESTIVIEN
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de BULAT-PESTIVIEN

Séance du 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 22 mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHARLES Olivier.

Présents : Christelle COAIL, Pierrick LOZAC'H, Kilian BIDAULT, Sarah YACOUBI, Jean-Yves GESTIN, Catherine FARGES, Eric ROGER, Jean-Claude TOUPIN et Rozenn LOZAHIC LE NY.

Absents : Klervi TUDAL (procuration à Olivier CHARLES)

Jean-Yves GESTIN a été nommé secrétaire de séance.

Convocations adressées le 5 mai 2026.

NOMBRE DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Représentés	Suffrages exprimés
11	10	1	Pour : 11 Contre : Abstentions :

N° 2026/001/05 – Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoyant l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs ;

Considérant que cette commission est composée :

- du Maire ou d'un Adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

Considérant que les commissaires sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le Conseil Municipal ;

Mairie - 3, Porz an ti-ker - 22160 BULAT-PESTIVIEN
e-mail : mairie.bulatpestivien@wanadoo.fr - Téléphone : 02 96 45 72 00

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212200232-20260522-2026_001_05-DE

Considérant que les personnes proposées doivent :

- être âgées d'au moins 18 ans ;
- être de nationalités françaises ou ressortissantes d'un État membre de l'Union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales dans la commune ;
- être familiarisées avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de proposer au Directeur départemental des finances publiques la liste ci-dessous comprenant 24 noms :

- Olivier CHARLES
- Pierrick LOZAC'H
- Christelle COAIL
- Kilian BIDAULT
- Jean-Yves GESTIN
- Catherine FARGES
- Eric ROGER
- Sarah YACOUBI
- Klervi TUDAL
- Jean-Claude TOUPIN
- Rozenn LOZAHIC LE NY
- Daniel PRIGENT
- Adrienne GUENEGOU
- Yannick CHERMAT
- Mikael MORVAN
- Jean-Yves TANGUY
- Yvon BERNARD
- Gérard KERGOET
- Georges COMBLE
- Yveline LE VERGE
- Marie-Thérèse LE GRAET
- André LE QUEFFRINEC
- Catherine THORAVAL
- Théophile LE VERGE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et y ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Olivier CHARLES.

MAIRIE DE BULAT - PESTIVIEN
Côtes-d'Armor